

20^e ANNÉE

LIÈGE, LE 1^{er} DECEMBRE 1888.

N^o 528

Bureau
Rue de l'Université 12.
10 Centimes le NUMÉRO.

Bureau,
Rue de l'Université 12.

LE RASOIR



A LA SORTIE DE LA CHAMBRE LE MARDI 27 NOVEMBRE 1888.

Grandiose manifestation aussi spontanée que populaire (j'te crois) en l'honneur de son Excellence Mynheer Coremans, premier président de la République flamande.

«De tes enfants, sois fier oh! mon pays!»

Rédacteur en chef :
A. RIGOBERT.

Abonnements :
Belgique, Un an, franco, fr. 5-00
Étranger, port en sus.

LE RASOIR

Journal satirique hebdomadaire

Éditeur-Propriétaire :
J. DAXHELET.

Annonces & Réclames
A FORFAIT.

Un numéro : 10 cent.

TOUT CE QUI CONCERNE LE JOURNAL DOIT ÊTRE ADRESSÉ FRANCO AU BUREAU, RUE DE L'UNIVERSITÉ, 12, LIÈGE.

UN TRAVAIL QUI S'IMPOSE !

Le nombre d'émigrants belges augmente depuis quelque temps dans des proportions assez sensibles.

Dimanche dernier encore, 400 de nos nationaux se sont embarqués à Anvers, en destination de la République Argentine.

Ces malheureux espèrent trouver là-bas le pain et le travail qui leur font défaut dans la mère patrie.

Je ne veux pas rechercher ici si les économistes, bien intentionnés d'ailleurs, qui conseillent à nos faméliques d'aller tenter la fortune dans des régions éloignées, ont tort ou raison.

Cette question est trop grave pour être discutée au pied levé. Je manque au surplus d'éléments suffisamment certains pour la discuter en connaissance de cause.

J'entends simplement examiner si le gouvernement, qui a selon moi le devoir de chercher à retenir sur le sol natal les bras robustes dont la patrie pourrait un jour avoir besoin, n'aurait pu, avec un peu de bonne volonté, procurer, à ceux qui émigrent, le travail que ces pauvres diables se voient obligés d'aller chercher à l'autre bout du monde.

Pour moi, ici le doute n'est guère possible, et je n'hésite pas à déclarer que le gouvernement doit être seul rendu responsable de la triste situation qui force tant de malheureux à s'expatrier.

Comme je l'ai dit dans un précédent article, à part les fortifications de la Meuse commencées depuis deux mois à peine, aucun travail important n'a été exécuté sous le ministère actuel.

Dédaignant les intérêts des classes laborieuses, le cabinet a même laissé protester, sans plus de façon, les promesses pompeuses qu'il avait faites au lendemain du soulèvement populaire de Mars 1886.

Et cependant combien il lui serait facile de procurer un travail rémunérateur à des milliers de malheureux qui sont obligés de mendier, à défaut d'ouvrage ?

Pour ne citer qu'un exemple, frappant entre tous, pourquoi donc ne pas faire décréter le défrichement de la Campine.

Il existe, qui ne le sait, dans les provinces d'Anvers et de Limbourg environ soixante mille hectares de bruyères qui ne rapportent rien et que l'on pourrait rendre très fertiles, si on le voulait.

Un projet de défrichement de nos landes campinoises a même été élaboré il y a quelques vingt ans, mais, bien que ce projet ait été reconnu excessivement praticable par les hommes les plus compétents, il n'a jamais été mis à exécution.

Or, si l'on se décidait aujourd'hui à l'entreprendre, les malheureux sans

travail n'auraient plus besoin de recourir à l'émigration pour utiliser leurs bras et l'on augmenterait du coup la richesse générale du pays en lui fournissant en abondance ce qu'aucune industrie, si perfectionnée qu'elle soit, ne peut produire : du blé.

Non, la main sur la conscience, ne se sent-on pas réellement révolté lorsque l'on songe que des milliers de belges en sont réduits à s'expatrier misérablement, pour s'en aller défricher la terre à l'autre côté de l'Océan, alors qu'il existe sur le sol natal 60,000 hectares incultes qui attendent avec impatience le coup de pioche et le limon généreux qui doivent les fertiliser ?

Comprend-t-on après cela que l'on puisse hésiter un seul instant à faire exécuter d'urgence un travail de l'espèce.

Et il ne s'agit pas ici de lésiner sur le prix, car on est certain à l'avance de récolter plus que l'on aura semé.

Coûte que coûte d'ailleurs le travail s'impose; pas une voix n'oserait s'élever dans le pays pour le critiquer.

Que la Belgique prenne exemple sur ce qui se passe en Hollande où l'on vient de commencer le formidable travail du dessèchement du Zuiderzée.

Cette opération gigantesque coûtera 220 millions de florins, autrement dit plus de 460 millions de francs, et cependant le gouvernement Néerlandais n'a pas hésité à l'entreprendre.

Les Chambres belges se laisseraient-elles tirer l'oreille pour voter les fonds nécessaires à l'exécution en Campine d'un travail à coup sûr aussi utile, mais dix fois moins coûteux ?

Pour l'honneur du pays j'aime à croire que non.

A. RIGOBERT.

A bâtons rompus.

Le *Journal de Liège* continue à se servir de sa meilleure plume de Tolède pour défendre énergiquement le maintien du prêtre à l'école.

L'antique feuille doctrinaire fait même preuve dans l'accomplissement de sa tâche d'un zèle de néophyte, digne positivement d'une meilleure cause. Il est bon d'ajouter qu'il y a quelques jours la même feuille signalait avec indignation, la grammaire en usage dans les écoles de la ville de Paris, laquelle grammaire, ajoutait-il en frémissant, ne renferme pas une seule fois les mots *d'âme* ni de *Dieu*. Je comprends la furie du journal des bons curés.

Le jour où le prêtre sera fichu à la porte de nos écoles publiques et où les livres que l'on met entre les mains des enfants seront rigoureusement vierges de toute cagoterie, ce jour-là, dis-je, sera un jour bien désastreux... pour les marchands de livres de prières.

Le même *Journal de Liège* s'amusa

l'autre jour à plaisanter M. Charles, parce que cet honorable conseiller communal avait osé proposer d'élever de fr. 2,80 à fr. 3,00 la solde journalière des pompiers.

Il est de fait que, par le temps de *surcroît de sollicitude envers les classes nécessaires* qui court, on ne peut que rire aux éclats d'une proposition aussi déraisonnable.

Songez donc ! Donner à des malheureux pères de famille, qui doivent à chaque instant exposer leur vie, un salaire de trois gros francs par jour ! Quelle folie !

Le *journal de Liège* en a tellement ri qu'il en a perdu l'habitude de compter juste.

C'est ainsi qu'il prétend que la légère augmentation proposée par M. Charles représente une dépense annuelle en plus d'au-delà 13,000 francs et qu'il ajoute gravement :

« L'honorable membre n'avait sans doute pas fait le calcul. »

Eh ! bien, c'est fort heureux pour M. Charles, car si l'honorable docteur avait jamais accouché d'un calcul semblable, je me serais vu forcé de constater son ignorance absolue des règles les plus élémentaires de l'arithmétique.

Comptons ensemble, s'il vous plaît.

Il y a à Liège 60 pompiers; si on porte leur soldé de fr. 2,80 à fr. 3,00 par jour, cela fait par homme 0,20, soit pour 60 hommes une augmentation totale journalière de 12 francs.

Or, dans tous les pays du monde, le produit de 12×365 est 4,380 ce qui, n'en déplaie à notre trop savant confrère, fait à peine le tiers des 13,000 fr. qu'il annonce.

Et voilà comment on écrit l'histoire ! Après cela le *Journal de Liège* se sera peut-être dit qu'il ne valait pas la peine d'y regarder de si près, du moment qu'il n'y avait en cause que des pauvres hères.

Nos horloges électriques persistent à battre la campagne avec un sans-gêne qui fait l'admiration de tous ceux qui ont un goût immodéré pour l'abracadabrisme (ouï) poussé à son paroxysme.

Cette situation doit-elle se perpétuer ? Ma foi, on serait bien tenté de le croire.

Interpellé au conseil communal, il y a environ un an, au sujet des scandaleuses divagations de ces étonnantes patraques, M. l'échevin Stévant déclarait sévèrement que sa patience était *presqu' à bout*. (sic)

Depuis lors, le temps a marché, les jours se sont enfuis, les heures se sont envolées et... les horloges électriques continuent imperturbablement leurs blagues.

Non mais, il faut avouer que le *bout* de patience qui restait, il y a un an, à M. l'échevin Stévant, paraît à première vue d'une longueur passablement exagérée !

ZUTALORS.

De plus fort en plus fort

Le chef incontesté de la grande confrérie des *endrakt macht macht*, j'ai nommé l'honorable M. Coremans, s'est fait chaleureusement acclamer et a même failli être porté en triomphe, mardi dernier, à sa sortie de la Chambre, par quelques compères en rût de flamingantisme.

Franchement il y avait de quoi, M. Coremans venait en effet d'obtenir au Parlement une de ses victoires qui comptent dans la vie d'un homme et dont le résultat le plus certain sera d'immortaliser, aux yeux de la zwanze, les tribunaux répressifs belges.

Grâce à l'éloquente parole du sympathique député d'Anvers, et malgré l'avis contraire de M. le ministre de la justice, la majorité cléricale a voté sans sourciller un projet de loi obligeant le ministère public à prononcer son réquisitoire en flamand, si le prévenu l'exige, alors même que le défenseur prendrait la parole en français.

C'est tout simplement délirant. On devine les mirobolants effets d'audience que cette étonnante innovation ne peut manquer d'amener.

« *Ik bin absolumente gekonvincen van den culpabiliteit van den prévenu, dira le substitut du service.* »

« *L'innocence de mon client est encore plus claire que l'eau de roche*, répliquera l'avocat. »

Et pour couronner dignement la blague, le prévenu, interpellé sur le point de savoir s'il n'a rien à ajouter pour sa défense, n'aura plus qu'à s'écrier, à l'instar de l'antique bailli de *Maitre Pathelin* :

« *Justifia et ratafia, cacafougna belgimatis.* »

Si les voûtes augustes de nos palais de justice résistent à une avalanche d'échos aussi peu concordants, je me fais un devoir de rendre hommage, par anticipation, à leur solidité à toute épreuve.

Quoi qu'il en soit, puisque voilà M. Coremans lancé à fond de train, j'estime qu'il aurait tort de s'arrêter en si beau chemin.

Pourquoi par exemple ne prendrait-il pas l'initiative d'un exposé des motifs et d'un projet de loi, ainsi conçus :

« Attendu qu'il y a au moins 386 sortes d'idiomes flamands ;

« Attendu qu'il ne serait pas possible de trouver en Belgique un seul magistrat à même de comprendre ce tas d'idiomes, aussi pittoresques que variés ;

« Attendu au contraire qu'il est certain que l'immense majorité des juges flamands ne comprennent qu'un seul de ces idiomes ; et encore ! »

« Attendu que cette situation est de nature à nuire considérablement aux prévenus flamands qui ont, par le fait, 385 chances contre une de n'être pas compris du tout par les magistrats chargés de les interroger ;

« Attendu qu'il vaut mieux acquitter 26783 coupables que de condamner un prévenu qui n'a pu utilement élever la voix pour sa défense;

« LES CHAMBRES ONT ARRÊTÉ ET NOUS SANCTIONNONS CE QUI SUIT :

« ART. 1^{er}. — Tous les prévenus ou accusés flamands seront dorénavant acquittés sur les bancs, sans autre formalité préalable.

« ART. 2. — En cas de récidive, ils auront droit à un titre de rente Belge 4 0/0 ou à une place de confiance dans un des principaux établissements financiers flamands du pays.

« ART. 3. — La présente loi ne pourra jamais être abrogée.

« Donnés à Laeken, etc., etc. »
Comme cela au moins, la respectable corporation des délinquants flamands ne se plaindrait probablement plus et l'on nous ficherait peut-être une bonne fois la paix avec le fameux: *In vlanderen vlamisch*.

Un tel résultat ne serait certes pas à dédaigner.

Allons *Myn lieve Mynheer Corremans* un bon mouvement et en avant la musique.
RACAGNAC.

De çà, de là.

Joyusetés d'outre-Rhin. — S'il faut en croire les journaux sérieux, un Bavaois va ouvrir à Berlin, une brasserie où, moyennant un abonnement de 30 marks par mois, on pourra boire de la bière à discrétion.

Vous voyez d'ici le tableau, chaque fois que les Berlinoises se trouveront en présence d'un pochard, conditionné selon toutes les règles de l'art, ils pourront s'écrier avec respect: « c'est un abonné ! »

Oh ! le progrès.

Suite au précédent. — Une joyuseté d'un autre genre, mais qui ne le cède en rien à la précédente, nous est signalée, en même temps, par les feuilles les plus graves du pays de la choucroute.

Apprenez donc que la faculté évangélique de Giessen vient de décerner la dignité de docteur en théologie..... au prince de Bismarck.

Je vous en supplie, pas de commentaires! Après une pareille, on doit se borner à tirer religieusement l'échelle.

On n'est pas de bois. — M^{me} Boulanger, la femme du brave général en tous genres, vient d'introduire une demande en divorce contre son mari.

M^{me} Boulanger motive sa demande de divorce sur la conduite de son mari qui, dans son dernier voyage, se serait fait accompagner de sa maîtresse.

Que l'on vienne encore prétendre après cela qu'Ernest est un homme de bois! Allons donc!

Les sciences exactes. — Dans la nomenclature des ouvrages que la librairie Desermet met en vente, à l'occasion de la St-Nicolas, je vois figurer avec effroi un volume intitulé: *Chimie des demoiselles*.

Qu'est-ce-à-dire? Y aurait-il par hasard deux espèces de chimie: la chimie ordinaire des savants en lunettes et une chimie spéciale à l'usage de nos tendres jouvencelles?

Dans tous les cas, s'il existe de par le monde des jeunes demoiselles qui font de la chimie, eh! bien, vrai, je les plains!

A la bonne heure. — Les Chambres législatives italiennes viennent d'adopter un nouveau code pénal, dans lequel le gouvernement a fait insérer l'article suivant:

« Le ministre d'un culte qui, abusant de

l'influence morale qui dérive de son ministère, excite à méconnaître les institutions de l'Etat, sera passible d'amende et de prison.»

Voilà par exemple une disposition dont le besoin se fait énormément sentir chez nous en Belgique.

Qu'en pense le Révérend père Onclair (Auguste pour les anges)?

Les travaux d'Hercule. — Une excellente nouvelle pour les ouvriers sans travail:

L'administration communale se propose de mettre prochainement en adjudication le fauchage de l'herbe croissant sur l'acotement de droite de l'avenue d'Avroy, entre les rues des Guillemins et des Vingt-deux. Grâce à cette entreprise colossale, plus de 80,000 ouvriers sont assurés d'avoir constamment du travail pendant tout l'hiver, au moins.

Qu'on se le dise!

Nouvelle académie. — M. le Directeur de l'Académie des beaux-arts se plaint vivement, dans son rapport annuel, de l'exiguïté des locaux réservés à l'établissement dont il a la direction:

« Egalement nuisibles par leur étroitesse à la santé et aux travaux des élèves, dit-il, ils sont en outre tout-à-fait insuffisants pour assurer le développement que réclame l'enseignement nécessaire à nos industries. »

On ne saurait être plus bref et plus explicite la fois.

Rappelons à ce propos que la Ville a fait, il y a environ trois ans, l'acquisition de l'ancien couvent Ste-Claire, dans le but d'y ériger une nouvelle académie des beaux-arts. Les démolisseurs vont bientôt mettre la main à l'œuvre; espérons à présent que nos édiles ne nous feront pas trop languir, mais qu'ils auront hâte au contraire de doter la ville de Liège d'une académie digne d'une grande cité.

A Verviers. — Les impressarios verviétois continuent à servir aux heureux naturels de la cité de la Vesdre, des spectacles d'une longueur idéale.

Voici le programme d'une représentation donnée au Grand-Théâtre, l'un de ces derniers dimanches:

1^o *Le Barbier de Séville*, opéra-comique en 3 actes; 2^o *La Princesse des Canaries*, opérette en trois actes; 3^o *Le sonneur de St-Paul*, drame en 5 actes.

Détail étonnant: il n'y a pas eu une seule victime. C'est pur ur vous dire qu'il y a un Dieu, pour les Verviétois.

Rébus inexplicable. — Le *Bien Public*, qui se trouve parfaitement en situation de savoir ce qui se manigance dans les sphères ministérielles, déclare «entièrement contrôlés» les bruits qui ont couru au sujet de la réapparition à la Chambre de la question du service personnel.

« Personne, dit la pieuse feuille, ne songe à l'introduire au Parlement. »

C'est le cas où jamais de se rappeler le mot de Bazile: «*Qui diable est ici la dupé?*»

Le Roi saisit toutes les occasions pour proclamer la nécessité absolue du service personnel et il conserve cependant imperturbablement comme ministres, des gens qui n'en veulent à aucun prix!

Je déclare n'y rien comprendre du tout! Et vous?

Un habile impressario. — D'après un journal de Berlin, une nouvelle ère va s'ouvrir pour l'Opéra royal berlinois, si les projets arrêtés en haut lieu se réalisent.

« Il paraît certain, dit le *Tageblatt*, que le jeune empereur Guillaume II veut prendre une part personnelle à la direction des scènes royales, et qu'une foule de réformes administratives et artistiques (!!) vont être proposées par lui, en conseil des ministres, dans le courant de décembre. »

Bon! voilà que l'empereur d'Allemagne veut se faire impressario à présent!

Vous verrez que le jeune Guillaume II finira par commander en personne des grandes manœuvres sur la scène de l'Opéra de Berlin.

Le couronnement artistique de l'édifice, quoi?

BRICOLEUR

Fantasia

Ce qui suit n'a rien de profane Et c'est historique:

Deux sœurs, Sœur Sainte-Marthe et sœur Sainte-Anne, En province avaient pris un âne Pour porter vivres et douceurs, Fruits et vins vieux; qui les condamne? Nul, c'était pour leurs confesseurs.

Or, l'Aliboron dans sa marche Avança en vrai patriarche Et sans se presser; bref! il fit De son devoir à ce point fi Qu'il se coucha dans la pousière,

Les deux sœurs qui venaient derrière Le suppliaient.

Bah! dit quelqu'un. Ajoutez à votre prière Un nom d'une pipe! un nom d'un! Un bon gros juron d'importance, Sinon rien!

Dans cette occurrence, Marthe avisa: coupons-en deux Le juron, c'est ingénieux Et tourne le péché, je pense; Il faut enfin, bon gré, mal gré, Que ce vilain animal parte!

Anne s'écrie alors: *Sacré...*
Nom de... reprend aussitôt Marthe, Dieu... dit Anne l'air inspiré, De bou... dit l'une; gre. dit l'autre, *Marcheras-tu!*

Le bon apôtre. Sans qu'au licol il fut tiré, Au plus vite, à ce dur langage Bien connu de lui, se leva, Reprit sa route et le voyage Presqu'en un clin d'œil s'acheva.

Le moyen fut trouvé fort sage, On peut sans crainte le prêcher: Jurer à deux n'est pas pécher.

L. G.

Bibliographie.

L'*Almanach démocratique* pour 1889, qui vient de paraître, ne le cède en rien à celui de l'année précédente.

Imprimé avec soin, il a 64 pages de texte et contient 120 extraits, signés des noms les plus illustres.

Ajoutons que ces extraits sont tous admirablement choisis et qu'on éprouve à les lire une réelle satisfaction.

L'*Almanach démocratique* renferme aussi quelques chansons célèbres.

Il est envoyé *franco* aux prix suivants: un exemplaire, 15 centimes; 25 ex., 3 frs.; 50 ex., 5 frs. 50; 100 ex., 10 frs.; 150 ex., 13 frs. 50 et 200 ex., 16 frs.

S'adresser aux éditeurs MM. Pierre et frère, rue de l'Étuve, 12.

Théâtre Royal.

A signaler surtout cette semaine l'excellente reprise de *Lucie de Lammermoor*.

M^{lle} Bellemont a chanté le rôle de *Lucie* d'une façon très distinguée. Elle a été unanimement rappelée après l'air de la folie qu'elle avait interprété avec un vrai talent.

M. Jourdain a partagé le succès de sa partenaire.

Quoique n'étant pas en possession de tous ses moyens, l'excellent ténor a chanté et joué le rôle d'*Edgard* en artiste de premier ordre.

Il a été chaleureusement acclamé aux principales scènes.

M. Gécand nous a présenté de son côté, un *Asthan* fort convenable; il a su se faire aussi vivement applaudir.

Enfin les petites rôles étaient bien tenus et les chœurs ont marché correctement.

M^{lle} Duzil chantait jeudi pour la première fois le rôle de *Rachel de la Juive*.

La jeune et vaillante artiste s'en est tirée avec le plus grand honneur.

Elle a été plus d'une fois vigoureusement applaudie et on lui a fait une chaleureuse ovation au 2^{me} acte, après l'air: «*il va venir.*»

M^{lle} Bellemont (*Eudoxie*), MM. Mauguière (*Léopold*) et Labarre (*le cardinal*) ont été corrects.

Nous ne dirons rien de M. Dupuy, fort-ténor, qui vient de résilier son engagement et dont le remplaçant débutera la semaine prochaine. X.

Nous rappelons à nos lecteurs que le Cercle de l'Union des artistes-amateurs de Liège, organise une grande et brillante soirée pour le dimanche 16 Décembre 1888, à 7 heures, en la salle du Café National, place St-Lambert, avec le concours de l'harmonie de Fragnée sous l'habile direction de M. Hubert Louis; de MM. Rasquinet, baryton; Jean Dumont, ténor-léger; J. Benin, J. Renotte, M^{me} Hygnoul; et de MM. Louis Simon et J. Éguelers chanteurs-comiques.

La soirée commencera par *Houbert et Jenniton*, vaudeville en un acte de Henri Baron. — *Les Troubadours*, opérette en un acte.

Après le Concert, **Grand Bal**.

Théâtre du Gymnase.

Samedi 1^{er} décembre, à 7 1/2 heures.

LA SOURIS

Comédie en 3 actes de Pailleron.

On commencera par: **Pendant le Bal**.

Dimanche 2 décembre, à 6 3/4 heures

La grande Marnière. Le maître de Forges

Lundi 3 décembre, à 7 1/2 heures. **le Bossu**.

Théâtre du Pavillon de Flore.

Bureau à 6 h. — Rideau à 6 1/2 h.

Dimanche 2 et Lundi 3 Novembre

Représentation extraordinaire

LE PETIT CHAPERON ROUGE

Opérette en 4 actes

par MM. BLUM et R. TOCHÉ,
musique de Gaston Serpette.

On commencera par

LE CRÉTIN DE LA MONTAGNE

Drame en 5 actes et 8 tableaux,
par MM. Grangé et Thiboust.

EN VENTE:

Livres d'adresse DE BRUYNE

Rue de l'Harmonie, 11^{bis},
et RUE DU CALVAIRE, 57,

LIÈGE

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE

PAPETERIE CENTRALE

J. DAXHELET

RUE DE L'UNIVERSITÉ, 12,

(Ancienne Maison Haas)

M^{me} maison: PASSAGE LEMONNIER, 12
Jusque fin Décembre.

VARIETAS



A PROPOS DE LA NOUVELLE LOI Coremans

Aspect sérieux et solennel d'une salle d'audience pendant un réquisitoire flamand.

« Vous demandez à ce que le réquisitoire soit prononcé en flamand ? vous ne connaissez pas cette langue, cependant. »
 « J'vas vous dire, mon président, les occasions de rigoler sont si rares, dans notre état, »



La St Nicolas des Souverains.
 Le grand saint saura servir tout le monde selon ses goûts.

Cela manque peut être d'élégance mais cela donne en revanche, à celle qui s'en coiffent, un petit air provoquant... j'en vous dis qu'ça.

Les casquettes à la mode, de ces dames



A la veille de la St Nicolas
 Le rêve d'un auguste personnage.



La traversée du Quai de Fragnée.
 A la guerre comme à la guerre !

Belzebuth